

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

20 DÉCEMBRE 2012

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Redevance  
d'assainissement 2013**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 21 décembre 2012  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 27 décembre 2012  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 décembre 2012

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille douze, le 20 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL\*, Madame KARCHI-SAAD, Madame TÉA, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur RAVEL (sauf pour le dossier 12 G 00, le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2012, le compte rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY  
Madame PERNOD-RONCHI à Madame de CIDRAC  
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur SOLIGNAC  
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur BATTISTELLI  
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Madame ROCCHETTI

N° DE DOSSIER : 12 G 13

OBJET : REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2013

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La redevance d'assainissement 2012 avait été fixée à 0,1168 €/m<sup>3</sup> lors de la séance du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter de 0,0132 € ce montant et de fixer la redevance d'assainissement pour l'année 2013 à 0,130 €/m<sup>3</sup> afin de financer les travaux projetés en 2013.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

FIXE le montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2013 à 0,130 €/m<sup>3</sup>.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines